



Québec, le 27 novembre 2020

Mesdames les Directrices générales et
Messieurs les Directeurs généraux des centres de services scolaires,

La saison hivernale est à nos portes et dans le contexte de la pandémie, ce retour de la saison froide soulève certaines préoccupations liées à la ventilation des écoles.

D'entrée de jeu, je joins le rapport ministériel intitulé *État d'avancement des mécanismes de contrôle de la qualité de l'air intérieur mis en place par les centres de services scolaires*, lequel couvre la période d'avril 2018 à juin 2020. Ce document, élaboré sur la base des informations reçues du réseau scolaire, révèle un déploiement satisfaisant de ces mécanismes, notamment en ce qui a trait à l'implantation d'une approche systématique de gestion de la qualité de l'air.

Je souhaite par ailleurs rappeler les normes à respecter et les mesures à mettre en place pour que nos milieux d'apprentissages demeurent sains et sécuritaires.

Tout d'abord, une ventilation adéquate des milieux intérieurs constitue une mesure de gestion efficace des contaminants de l'air intérieur, incluant les aérosols qui peuvent contenir des virus. La ventilation consiste à extraire l'air intérieur vicié d'un milieu donné et à diluer les contaminants s'y trouvant en introduisant de l'air en provenance de l'extérieur. La ventilation des milieux intérieurs peut être effectuée à l'aide de systèmes mécaniques centralisés, de fenêtres ou de tout autre type d'ouverture permettant une aération naturelle.

En ce qui concerne les bâtiments qui ne sont pas munis d'un système de ventilation mécanique, une ventilation naturelle est requise. Pour ce faire, l'ouverture périodique des fenêtres au moins trois fois par jour durant 15 à 20 minutes est suggérée, tout en considérant les conditions météorologiques.

Par ailleurs, le *Document de référence sur la qualité de l'air dans les établissements scolaires* publié par le Ministère précise les éléments suivants :

- S'assurer de la collaboration de tous pour favoriser une bonne aération des locaux d'une école, en maximisant les déplacements d'air dans le bâtiment;

... 2

Afin de vous accompagner dans la mise en œuvre de ces mesures, le Ministère a publié le *Guide d'entretien des systèmes de ventilation en milieu scolaire*. Les meilleures pratiques en milieu scolaire y ont été inventoriées et consolidées. Le Guide présente notamment une liste des vérifications qui peut être utilisée pour effectuer l'inspection et la mise au point des systèmes de ventilation. Ces pratiques sont toujours valides aujourd'hui.

Dans ce contexte, je sollicite votre collaboration afin d'effectuer les contrôles nécessaires pour veiller à ce que le niveau de dioxyde de carbone présent dans l'air de nos écoles soit conforme aux normes en vigueur. Aussi, je vous demande de procéder à la réalisation de tests dans un échantillon de classes représentatif de votre parc immobilier et en ciblant, principalement mais non exclusivement, les bâtiments qui sont dépourvus de système de ventilation mécanique. Cette opération doit débuter dès le 1^{er} décembre et nous souhaitons que vous profitiez de la présence des élèves en classe avant le congé des Fêtes pour accélérer la réalisation des tests.

Je souhaite que les résultats de ces vérifications ainsi que les mesures que vous comptez mettre en œuvre, le cas échéant, soient communiqués au Ministère dans les meilleurs délais. Au plus tard le vendredi 27 novembre 2020, la Direction générale des infrastructures vous informera des directives à suivre pour effectuer ces tests avec rigueur. Les modalités de la reddition de comptes attendue vous seront également précisées.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Le sous-ministre,



Alain Sans Cartier

p. j.